

VOS SERVICES EXCLUSIFS !

1 Service d'écoute, de soutien et d'accompagnement

Vous rencontrez des événements dans votre vie professionnelle ou personnelle qui peuvent affaiblir votre bien-être quotidien (stress, surcharge de travail, difficultés avec un employeur, perte d'un proche, difficultés familiales, maladie,...).

Dans le cadre du service **IRCEM+**, nous vous proposons de vous apporter un soutien, une écoute et des réponses à vos problématiques afin de trouver ensemble des **solutions pour agir sur votre situation**. Nous vous mettrons au besoin en relation avec les **acteurs de proximité**. En complément, selon la situation et avec votre accord, nous pourrions vous orienter vers un **psychologue clinicien**. L'IRCEM Prévoyance prend **intégralement en charge les 5 premières séances**.

Appelez notre service confidentiel de soutien et d'accompagnement 24h/24 et 7j/7 au :

 **0 801 01 10 10**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

2 Les établissements d'accueil

Vous recherchez une solution de logement, de soins ou d'insertion professionnelle pour vous, votre conjoint ou votre(s) enfant(s) porteur(s) de handicap ?

L'IRCEM Retraite dispose de **réservations prioritaires** dans un certain nombre d'établissements pour enfants, adolescents ou adultes handicapés.

Vous souhaitez être informé, orienté ou aidé, **contactez le CCAH** (Comité national de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées)

 **01 42 27 78 51**

www.ccah.fr

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

COMMENT PROFITER DE VOS SERVICES ?

Vous souhaitez être aidé dans votre vie quotidienne, dans vos démarches administratives, sur vos droits ?
Vous avez besoin d'une aide à domicile ?

Les **conseillers IRCEM Plus** sont à votre écoute pour vous aider à trouver une **solution adaptée** à vos besoins, vous épauler tout au long de vos démarches et vous apporter le soutien dont vous avez besoin.



Appelez-nous

(appel non surtaxé)

 **0 980 980 990**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Dites « **Social** » puis « **Aide** »



Ecrivez-nous

Service Social de l'IRCEM Retraite
261, avenue des Nations Unies
59672 Roubaix cedex 1



Connectez-vous

www.ircem.com

PRATIQUE
Remplissez
votre **DEMANDE**
D'AIDE en
ligne !



SANTÉ
EMPLOI
HANDICAP
ÉDUCATION
FAMILLE
HABITAT

...

Vous vivez
une situation
difficile ?

L'Action sociale du Groupe IRCEM soutient :

- les Salariés du Particulier Employeur,
- les Assistants Maternels du Particulier Employeur.

ref : NOAS 01/18



DÉCOUVREZ

NOS AIDES INDIVIDUELLES !

L'Action sociale de l'IRCEM et des branches professionnelles a mis en place des actions pour **soutenir et développer les emplois de la famille**. En tant que cotisant, vous pouvez solliciter le service social de l'IRCEM afin d'obtenir une **aide financière** à titre individuel, qui sera définie **en fonction de votre situation et de vos difficultés**.

BÉNÉFICIER D'AIDES D'URGENCE

Des événements imprévus vous mettent en état de détresse financière ? Des aides exceptionnelles peuvent vous être accordées sur la recommandation d'un travailleur social :

- Aide exceptionnelle au **logement** (frais liés au logement ou à l'entrée dans un nouveau logement)
- Aide **exceptionnelle** (en cas d'accident de la vie)
- Aide aux frais d'**obsèques**
- Aide pour pallier les frais urgents en cas de **sinistre** (intempéries, incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles...)

EN CAS D'URGENCE

ACCÉDER AUX SOINS MÉDICAUX ET À LA PRÉVENTION

Vous faites face à des frais importants de santé entraînant un déséquilibre de votre budget ? Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'aides pour :

- La **prévention santé** : prise en charge des frais de thérapies et médecines complémentaires, des frais de diététiciens, de l'abonnement sportif, des frais restant à charge de médecines complémentaires)
- Le retour à domicile après une **hospitalisation** (CESU Préfinancés)
- Les **frais** d'orthodontie, d'optique, dentaires, appareillages auditifs, l'aide au sevrage...
- Les frais de santé **non pris en charge** par la Sécurité sociale ou la mutuelle (pédicure, prothèse hors nomenclature, etc...)



EXERCER VOTRE PROFESSION

Vous démarrez une activité ou éprouvez une difficulté dans votre métier ? Sollicitez-nous dans le cadre des frais liés à :

- L'**entrée** dans la profession
- Un financement des équipements nécessaires à votre activité ou à son développement
- Une incapacité de travail liée au **logement sinistré** (compensation de la perte de salaire)
- La **mobilité** (financement d'un abonnement de transport ou à l'achat d'un moyen de transport pour les personnes en situation de chômage total ou partiel, ou de handicap)

PARTIR EN VACANCES

- **Chèques vacances** sous conditions de ressources, pour les salariés du particulier employeur, en complément prise en charge partielle des frais d'hébergement

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LE HANDICAP

L'Action sociale de l'IRCEM peut vous soutenir si vous, ou un membre de votre famille (conjoint, enfant) percevez une des allocations suivantes en rapport avec le handicap : AAH (Allocation aux adultes handicapés), AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), PCH / ACTP (Prestation de compensation du handicap) pour :

- Une **aide à domicile** (CESU Préfinancés)
- L'**achat de matériel et adaptation au handicap** (voiture, matériel spécifique, ordinateur, fauteuil roulant...)
- La **fracture numérique** L'essentielle des démarches se faisant désormais en ligne, nous vous aidons à acquérir votre ordinateur et à vous former pour l'utiliser au mieux.
- Les **travaux d'adaptation** du logement
- L'**éducation** et les **loisirs** : pour le surcoût lié au handicap

VOUS ÊTES AIDANT FAMILIAL NOUS VOUS SOUTENONS

Vous vous occupez au quotidien de votre enfant handicapé, d'un parent qui vieillit ? Vous êtes aidant familial. Des services et des aides existent pour vous soulager :

- Rémunération d'une **aide ménagère temporaire** (CESU préfinancés)
- Financement des **séjours de répit** pour les aidants
- **Formation** pour une meilleure prise en charge de la personne aidée
- **Adaptation du logement** en cas d'hébergement de la personne aidée
- **Groupes de parole**

POUR VOTRE FAMILLE

FACILITER LA SCOLARITÉ

Nous vous aidons pour vos enfants fiscalement à charge pour :

- L'achat de **livres** (pour les enfants à partir du lycée)
- Leur **première installation** dans un logement étudiant
- Le financement d'un **stage** en France ou des **études à l'étranger** (hors apprentissage)
- Le financement des **séjours scolaires** (linguistique, classe verte...) pour les salariés du particulier employeur

VOUS ÊTES PARENT ISOLÉ NOUS VOUS AIDONS

Le Groupe IRCEM vous accompagne au quotidien en finançant en partie :

- Les frais d'**accompagnement** ou de **soutien scolaire**
- Les **frais de garde** (pour une durée maximale de 6 mois)
- Les **travaux ménagers** importants (CESU préfinancés)
- Les **loisirs**

Ces aides ne seront attribuées qu'en dernier ressort, après avoir utilisé au préalable toutes les possibilités offertes par la législation. Elles sont ponctuelles et attribuées en fonction de chaque situation particulière, des revenus du foyer, de la nature de la difficulté rencontrée, ainsi que du budget dédié disponible.

